

LES TECHNIQUES DE PAIE - PERFECTIONNEMENT

EDS021

Public

Collaborateur services
comptables et services du
personnel

Pré-requis

Aucun

Durée

3 jours – 21 heures

Modalités

Présentiel

 Lieux aménagés et modalités adaptées pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap

Résultats Attendus

- Etre capable de gérer la paie

Objectifs Pédagogiques

- Fiabiliser le calcul des charges sociales
- Contrôler les déclarations obligatoires
- Etablir la dernière paie
- Comprendre, interpréter et expliquer le bulletin dans sa globalité

Méthodes Pédagogiques

- Exposés, exercices pratiques
- Etudes de cas et analyses
- Echanges d'expériences

Type de validation

Certificat de réalisation
Attestation de fin de formation

Dates et lieux

Agen : Du 14 au 16/10

Périgueux : Du 21 au 23/01

Intervenant

Formateurs expérimentés dans leurs domaines

Tarifs

945 € HT – 1134 € TTC

LES TECHNIQUES DE PAIE - PERFECTIONNEMENT

EDS021

Programme

CALCULER LES CHARGES SOCIALES

- Les différentes cotisations et assiette de cotisation
- Le plafond de la sécurité sociale : proratisations, régularisation
- Les cotisations URSSAF (forfait social, CSG/CRDS, réduction générale des cotisations)
- Les cotisations retraites complémentaires
- Le régime de retraite supplémentaire et de prévoyance complémentaire (régime social et fiscal)
-

METTRE EN PLACE L'ACTIVITE PARTIELLE

- Les formalités : caractéristiques, dispositif d'indemnisation, demande d'autorisation, demande d'indemnisation
- Le bulletin de salaire : absence, indemnisation, régime des allocations
-

GERER LE SOLDE DE TOUT COMPTE

- Les indemnités de départ (licenciement, rupture conventionnelle, départ et mise à la retraite)
- Congés Payés, fin de CDD
- Régime social et fiscal
- Les documents liés au départ (Certificat de travail, reçu pour solde de tout compte, attestation dématérialisée Pôle Emploi)
- Les formalités liées à la portabilité
-

REALISER LES OPERATIONS DE L'APRES PAIE

- La DSN
- Le PAS (assiette, taux, IJ subrogées, contrats courts)
- Le PAS et les régularisations
- Les opérations courantes : virement, OD de salaires, clôture mensuelle